
AVIS

8 décembre 2022

STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2022-2028 (SRESS)

Rapporteure : Mme Claire-Hélène PEGHAIRE-GAUDEUL
Résultat du vote : Unanimité



Avec 11,1% de l'emploi salarié, l'Economie Sociale et Solidaire est un pan important de l'économie normande. L'ambition de la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire 2022-2028 est de faire de l'ESS un pilier de l'économie normande, qu'elle soit intégrée et considérée comme telle avec ses spécificités et forte de ses principes fondateurs.

La Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire 2022-2028 repose sur trois défis : développer la part de l'ESS dans l'économie normande, inscrire l'ESS dans l'écosystème régional et ancrer l'ESS par le développement de dynamiques territoriales et l'économie de proximité.

Le CESER souligne très positivement la dynamique régionale très forte en faveur de l'économie sociale et solidaire. Il appuie la volonté régionale de diffuser l'information relative à l'ESS au-delà de ces structures pour étendre ces pratiques responsables dans l'économie dite « traditionnelle ».

Le CESER approuve la volonté de la Région de mettre en œuvre une démarche d'achats responsables dans les collectivités. Dans sa contribution relative au sujet des grands acheteurs normands, le CESER avait pu constater que si des intentions vertueuses étaient affichées, les collectivités avaient tendance à sécuriser leurs achats en ayant recours à des centrales d'achat. Dès lors, l'essaimage de bonnes pratiques dans l'achat public serait une réussite importante.

Le CESER avait rendu un rapport en 2016 au sujet de l'économie sociale et solidaire, et se félicite de voir ses préconisations reprises par le Conseil Régional, à l'image de la démarche précitée d'achats responsables, ou encore le renforcement du soutien aux réseaux de l'ESS et aux dispositifs d'accompagnement techniques et financiers dans la phase de développement et de consolidation.

En revanche, il maintient ses interrogations quant au développement du RolloN sur le territoire normand, et réitère ses demandes de se voir communiquer des informations spécifiques à la monnaie locale. Il prend note de la réorientation du dispositif vers le bassin de Caen, et restera attentif aux futurs développements de cette politique régionale.

En conclusion, le CESER prend acte de la Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire 2022-2028.

Déclarations des groupes

Déclaration de Mme Liza France PAROISSE

Au titre du groupe Force Ouvrière de Normandie

L'ESS regroupe 4 familles d'activité : les Mutuelles, les Coopératives, les Associations, les Fondations. Bien évidemment ces 4 familles n'ont pas le même poids ni économique ni en nombre de salariés. Pourtant ce secteur pèse 11% de l'emploi Normand avec ses 117.100 salariés, et ses 11.000 établissements employeurs.

Ce qui différencie l'ESS c'est que ses entreprises n'ont pas pour finalité de rémunérer l'actionnaire. Certes elles font partie du marché et à ce titre elles doivent s'efforcer d'être viables économiquement et chercher à se développer, voyant dans l'économie sociale une économie alternative.

Le groupe FO partage totalement les réserves et les inquiétudes émises dans l'avis du CESER sur la volonté, certes, affirmée par les collectivités locales de mettre en œuvre une démarche d'achats responsables, mais qui, dans les faits ont recours à des centrales d'achat.

De même, comme le souligne l'avis, le groupe FO s'interroge sur le développement du RolloN en Normandie.

Créé en 2018 par la région Normandie et l'Association Monnaie Normande Citoyenne (AMNC), l'objectif de cette nouvelle *monnaie locale* était d'inciter les consommateurs, comme les professionnels, à acheter local et durable via les circuits courts Normands.

Au nom de la relance économique, la Région Normandie a voté une subvention annuelle de plusieurs centaines de milliers d'euros. Mais après 4 années de circulation du RolloN, y-a-t'il vraiment un effet levier sur l'économie ?

Le Groupe FORCE OUVRIÈRE votera l'avis.

Déclaration de M. Pierre Edouard MAGNAN

Au titre de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie (CRESS)

Il faut ajouter des sociétés sur des bases de SA ou SARL qui font aussi partie de l'ESS.

Les acteurs de l'ESS, dont la Chambre régionale que je préside, ont longuement attendu la SRESS normande, et c'est un point positif. L'ESS permet de relever les grands enjeux qui s'imposent à nous : transition écologique, proximité, sens du travail...

Cette SRESS a le mérite de matérialiser l'engagement de la collectivité dans l'ESS, son soutien et son développement, cela au sein du SRDEII, qui valorise l'ESS comme une économie à part entière.

Les piliers retenus dans le document méritent notre attention, car ils sont transversaux : animation territoriale, lien entre la Région, les EPCI et les acteurs de l'ESS ; la valorisation des conséquences positives des principes de l'ESS ; et la promotion et la sensibilisation de tous les publics, notamment les jeunes.

Je suggère deux remarques pour la période de mise en œuvre qui s'ouvre : la SRESS n'est pas la stratégie du Conseil Régional en matière politique mais bien le cadre de développement politique de l'ESS et ses acteurs, dans tout le territoire normand, c'est la stratégie de tout un champ d'activités.

D'autre part, la SRESS ne doit pas privilégier la seule dimension économique. Si les pôles territoriaux de coopération économique font rêver, les associations de bénévoles sont tout aussi dignes d'être soutenues.

La SRESS est écrite, l'enjeu est maintenant sa mise en œuvre sur le territoire. Cet enjeu doit être relevé pour que la Normandie retrouve à l'horizon 2028 la place qui lui est due en matière d'ESS. Ce défi ne sera relevé que si la Région se met en lien avec l'État et la CRESS, dans l'esprit de la loi de 2014, article 7, dans une posture d'animation d'une politique qui doit nous emmener au-delà de la politique ESS de la collectivité régionale, pour poser l'ESS et ses valeurs dans le paysage.

Même si je regrette un peu l'avis partiel et elliptique de l'avis du CESER, je le voterai.

Déclaration de Mme Emilie OZOUF

Au titre des Personnalités Qualifiées

Je souscris à ce qui vient d'être dit.

C'est un cadre ambitieux, mais je me pose la question de l'opérationnalité. Ce schéma a été coconstruit, dans la concertation, par et pour les acteurs.

Par contre, l'aspect de la gouvernance n'est pas abordé : « faire ensemble », travailler à plusieurs, sans parler du statut des entreprises sociales, est une cause d'échec potentiel des projets. C'est ce qui sera déterminant dans les actions de formation que la Région veut promouvoir pour former les porteurs de projet et les collectifs. Dans tous les projets accompagnés par l'incubateur Katapult, c'est la question centrale.

Déclaration de M. Hervé FLEURY

Par accord entre la Coop de France Normandie et l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie (AREA)

Je voudrais, au nom des coopératives agricoles, exprimer la difficulté que nous avons à trouver une place au sein de l'ESS. Les coopératives agricoles sont un maillon essentiel de l'économie agricole régionale, où nous avons trois parmi les cinq leaders de la coopération. Nous avons 67 coopératives de toutes tailles.

Notre modèle est ancien, et résilient. C'est un modèle exemplaire : nous sommes clients et adhérents, c'est compliqué à gérer. On arrive aujourd'hui à quelque chose de puissant, qui dure et qui investit. Les coopératives agricoles font partie de l'ESS.